L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 29 AOUT 1877. 50me Année.

DUFOUR & HIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 29 AOUT.

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Frank & Sharp, au Conti Verandah Hotel, rue Conti,—tout le contenu du dit hôtel.

Un remède contre les abus municipaux.

Nous avons dans un article précédent exposé le mal qui afflige la plupart des villes des Etats-Unis et qui les affligera toutes sans exception, car le gouvernement de toutes est fondé sur le principe de l'irresponsabilité. En effet qu'y a-t-il de moins responsable que le suffrage universel ? Le suffrage universel sort du peuple et retourne au peuple. Or, le peuple comme unité, comme masse, ne peut être responsable de rien. Il est ignorant d'abord et ne comprend qu'imparfaitement l'importance des votes qu'il donne. Ensuite, il n'a pas d'intérêt direct dans la solution des questions qui s'agitent. Si le résultat des extravagances ou des conspirations municipales devait le frapper immédiatement et directement, le peuple comprendrait mieux et pourrait déjouer les plans de tous ces tripoteurs obscurs, passablement inaptes eux-mêmes, et dont toute la science se borne à tirer de leur position de passage un avantage personnel quelconque au détriment de la fortune publique.

Mais comment veut-on que le peuple les connaisse pour les rejeter aux élections, quand les hommes en apparence éclairés qui qui devraient l'être, ne les connaissent pas eux-mêmes, et surtout quand les citoyens intéressés à les combattre ne sont pas assez forts par le nombre pour le faire avec succès ?

Qu'on nous permette de citer un exemple ! Comme en fait d'extravagances économiques nous sommes les plus avancés de l'Union, nous n'avons pas besoin de chercher cet exemple bien loin, nous le prendrons ici, dans notre propre histoire municipale et dans notre histoire d'hier. On sait que la Nouvelle-Orléans, est la ville la plus endettée de toutes. Nous avons démontré que la ville de New-York, qui passe pour avoir une dette écrasante, était cependant beaucoup moins endettée que la Nouvelle Orléans proportionnellement. En effet pour que la dette de New-York, vu son assessement, égalât nos obligations municipales, il faudrait qu'elle s'élevât à 134 millions tandis qu'elle ne s'élève qu'à 140. Si notre taxe est moins forte en ce moment, nous le devons à un plan de loterie qui charge l'avenir en nous donnant un répit très passager et qui, à mis arbitrairement de côté, des dettes reconnues par les Cours et auxquelles il faudra très probablement faire face d'un moment à l'autre. Alors où en serons-nous, et comment nous tirerons-nous de cette situation difficile ?

Eh bien, c'est quand nous avons devant nous cette épouvantable perspective, perspective d'une taxe portée au double un jour ou d'autre à moins de banqueroute, qu'une Législature autorise le vote du peuple pour une grosse taxe de chemin de fer, une taxe de quatre ans au moins, et cette grosse taxe est autorisée quand les contribuables en détresse ne peuvent pas même payer les taxes ordinaires, les taxes destinées à subvenir aux dépenses courantes de la municipalité. Mais ce qu'il y a de plus fort en cela, c'est que les autorités municipales, qui connaissent tous les embarras financiers de la ville, ne disent rien, ne protestent en aucune manière, et laissent passer la loi comme si c'était une loi d'équité, une loi de faveur ou de bienfait. Puis quand le moment du vote populaire est venu, ces autorités municipales gardent le silence sans prendre soin d'expliquer au peuple que c'est une taxe injustifiable et que l'adopte la municipalité sera précipitée vers une catastrophe.

Heureusement pour cette fois, et nous regardons cela comme un miracle, le peuple, sensible aux bons conseils d'honnêtes citoyens, a rejeté la taxe et mis à néant la conspiration, conspiration audacieuse et incroyable, quand il y a 30,000 contribuables qui doivent à la ville soit les taxes courantes, soit des taxes remontant à plusieurs années et dont on ne poursuit qu'avec répugnance le recouvrement pour ne pas mettre sur le pavé une foule de familles.

Le peuple, sensible aux bons conseils, disons-nous, a rejeté la taxe, mais nous ne pouvons oublier qu'en 1873, il vota, les yeux fermés, pour une taxe semblable et que le même danger avec le même résultat peut se produire de nouveau incessamment. A deux époques différentes, et à 24 ans de distance, deux législatures se prononcent pour les mêmes extravagances, et deux conseils municipaux, différents de forme, les acceptent. On donc aller chercher une tutelle pour les villes quand leurs plus chers intérêts sont méconnus et trahis à la fois par les législatures et par leurs propres mandataires dans les conseils municipaux ?

Mais ne serait-on pas surpris que les Législatures valussent mieux que les conseils municipaux, puis qu'elles ont le même vice d'origine ? Toutes ces autorités législatives ou autres, sortant du suffrage universel, favorisent les mêmes abus. Des deux côtés nous voyons des conspirateurs contre les intérêts publics et nous ne voyons nulle part un élément puissant de protection. Nous ressemblons à des parias condamnés à une exploitation perpétuelle. Plus nous travaillons, moins nous avons de revenu ; et plus nous économisons, plus on nous prend. Comment faire cesser cette duperie quand on n'ose pas même en parler ni émettre un argument de nature à faire briller la nécessité de restreindre le suffrage universel ou d'en exiger seulement des garanties.

Quelques journaux ont eu le courage de le dire : l'ennemi des villes américaines est le suffrage universel. Mais ils ne vont pas plus loin. Ne pouvant se décider à en demander la restriction, même pour l'administration des affaires locales de municipalité, ils se rejettent sur des changements de formes dans le rouage de la machine administrative. L'un propose un système de bureaux législatifs, représentatifs et exécutifs ; l'autre propose un conseil délibérant avec un pouvoir exécutif sous ses ordres ; un autre encore propose deux conseils ou un conseil divisé en deux Chambres. M. Evarts, le secrétaire d'Etat, car M. Evarts, comme avocat, s'est occupé de tout suivant les intérêts variés de ses clients, propose un bureau de finance élu par les contribuables et les locataires, un exécutif responsable élu par le peuple, une Législature sans pouvoir de taxer les contribuables pour des affaires purement locales, et enfin, comme principe, le droit de régler la dette, réservé à ceux qui payent les taxes, et le droit de régler les charges qui concernent les propriétés, réservé aux propriétaires.

Il y a quelque chose de bon dans ce programme. C'est un peu plus qu'un changement de formes. Mr Evarts a cherché évidemment des garanties réelles contre les conspirateurs municipaux et il en indique quelques unes, mais ce n'est pas assez. Nous avons à peu près tout ce qu'il propose, excepté le droit réservé aux propriétaires de régler les questions de dette et de finance. Si ce droit eût été inscrit dans nos diverses chartes de ville, nous n'aurions pas de dette aujourd'hui et nous ne serions pas écrasés de taxes surtout quand nous n'avons pas de revenu. Mais nous n'admettons pas la parité de droits entre les propriétaires et les locataires car cela n'est ni plus ni moins que le suffrage universel. Tous les habitants d'une ville sont on propriétaires ou locataires. Quand on n'est pas l'un, on est l'autre. Alors c'est toujours tout le monde appelé à voter sur tout, sur quoique ce soit qui concerne la municipalité. Il faut au moins donner la majorité à ceux qui payent les taxes, car ce sont eux qui jouent le plus gros jeu. Quand ils ne payent pas, ils sont exproprié. Un locataire, quand il ne paye pas son terme, en est réduit à changer de loyer, voilà tout. Rarement il perd quelque chose.

Quant aux Législatures, nous voudrions qu'elles n'eussent que le droit de protéger le peuple des villes contre les taxes, sans pouvoir le taxer elles-mêmes, excepté dans les cas de guerre ou d'invasion. C'est la faute des Législatures de tous les Etats, s'il existe aujourd'hui un milliard de dette en dehors de la dette nationale, et si ce milliard s'augmente de 50 millions par an. Le danger se présente donc de deux côtés à la fois, du côté des Législatures et du côté des Conseils communaux. Pour le prévenir, nous ne voyons qu'un moyen, c'est d'exiger un cens électoral de la part des électeurs et des candidats, surtout de de la part de ces derniers si l'on ne veut pas toucher au suffrage universel. Quand les candidats seront des hommes de fortune, il est probable que satisfaits de l'honneur qui leur est conféré, ils ne trafiqueront ni de leur mandat ni de leurs fonctions. Avec des hommes de cette valeur dans nos assemblées législatives et dans nos conseils communaux, il est à peu près certain que la progression des dettes sera arrêtée et que l'amortissement en sera rapide. Sans cette réforme électorale, qui n'attaque pas la base du système représentatif et qui ne nuit en rien aux institutions républicaines, il faudra tôt ou tard se résoudre à la banqueroute.

INSTITUT D'AQUIN.—Cette maison d'éducation, admirablement située dans un des quartiers les plus salubres de la ville, est dirigée par Mlle H. Fitzgerald, dont on connaît la haute capacité et qui occupe dans l'enseignement un rang éminent. La rentrée des classes a lieu lundi prochain, 3 septembre, et la directrice compte sur l'exactitude des élèves. Mlle Fitzgerald s'est assuré le concours de professeurs éminents, parmi lesquels nous citerons M. S. Rouen pour le français, M. H. Rolling pour le piano, et M. Curto pour le chant. L'Institut d'Aquin est en pleine voie de prospérité et le nombre chaque jour croissant des élèves prouve que les familles savent apprécier le zèle consciencieux et le dévouement sans bornes de la directrice et du personnel enseignant dont elle s'est entourée.

ARRIVÉE DU NOUVEAU CONSUL DE FRANCE.—M. du Courthial, consul de France à la Nouvelle-Orléans, est arrivé avant-hier soir, par la voie de la Havane. Il vient prendre possession de son poste et relever M. Louis Reynaud, qui gère le consulat depuis le mois de mai 1876, et qui a été nommé il y a quelques mois, consul au Cap de Bonne Espérance.

M. du Courthial compte de longs et honorables services dans la carrière consulaire. Il occupait en dernier lieu le poste de Manille.

Il sera le bienvenu au milieu de ses nombreux compatriotes et de la société orléanaise.

DIGESTE DES LOIS DE LA LOUISIANE SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—Nous avons reçu de Mr Robert M. Lusher, surintendant de l'instruction publique, un exemplaire d'une brochure qui forme un digeste de toutes les lois actuellement en vigueur dans cet Etat sur l'organisation, l'entretien et la direction des écoles publiques gratuites. C'est un travail fort utile à consulter pour toutes les matières ayant trait à l'instruction publique.

ALCAZAR FRANÇAIS.—Il y aura ce soir une grande représentation extraordinaire de *La Fille de Madame Angot* à l'Alcazar Français. Avis à ceux qui veulent passer une bonne soirée.

INSTITUT St CHARLES.—Cet établissement d'éducation pour jeunes demoiselles, anciennement dirigé par madame Macé-Lefranc, et aujourd'hui sous la direction des dames Octave Labranche, se recommande hautement à la confiance des familles par les soins apportés à l'éducation morale comme à l'instruction des élèves. La réouverture des classes y aura lieu le lundi 3 septembre. Nous rappelons que l'Institut est actuellement rue Bourbon No 190 et qu'on y reçoit des externes et des internes.

Pour plus amples informations s'adresser à la directrice mademoiselle Octavie Labranche.

POUR LA GRANDE ILE.—Le trajet d'ici à la Grande Ile par le canal Harvey et les bayous est la plus intéressante course qu'on puisse faire en Louisiane. Canaux, bayous, lacs, terre, mer, ciel, le spectacle est constamment varié. Vous verrez tout cela par le steamer BILLY COLLINS, qui partira samedi matin, 1er septembre, à 8 heures, du canal Harvey devant l'avenue de la Louisiane, sur la rive droite du fleuve, et qui ne vous demandera que deux piastres pour toute l'excursion, aller et venir. Le Collins reviendra lundi soir. Les repas sont payés à part.

JOS. B. HUBBARD.—Si l'on veut de beaux et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Perdido.

Louisiane.

Nous remercions plusieurs confrères des paroisses qui nous adressent leurs souhaits anticipés à l'occasion de notre prochain jubilé. Voici ce que dit à ce sujet le *Lafayette Advertiser* :

L'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, ce doyen des journaux Louisianais, aura accompli son demi-siècle d'existence au 1er septembre prochain. Peu de journaux dans ce pays peuvent en dire autant, et nous félicitons cette respectable feuille. Nous réjouissons avec elle de la voir célébrer son jubilé et souhaitons qu'elle atteigne encore plusieurs autres périodes quinquennales, soutenant comme elle l'a toujours fait les intérêts de notre chère Louisiane.

Nous lisons dans le même journal :

LES CHENILLES.—Malheureusement, et nous ne pouvons le dissimuler plus longtemps, ce fléau s'fait sentir dans plusieurs localités de notre paroisse ; déjà avons-nous entendu dire que plusieurs champs de coton sont complètement dévastés, cependant il est certaines régions où les chenilles n'ont pas encore paru. Dieu veuille que cette calamité ne s'étende pas davantage.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* :

Les paraboltes, qui ont fait leur apparition dans nos prairies il y a quelques semaines, sont aujourd'hui en grande abondance, et généralement très grasses.

Nous traduisons du *Bulletin* des Avoyelles du 15 août :

Les membres de la Vigilance des Bayous se proposent d'avoir une grande réunion à la Jonction, près de Cottonport, le samedi 1er septembre prochain. Une invitation a été adressée au peuple de cette Paroisse, et des arrangements ont été pris pour recevoir tout le monde. L'assemblée sera harangués par plusieurs orateurs.

Les citoyens des Avoyelles sont redevables de grandes obligations aux Vigilances, dont les agissements chose rare et des déprédations sont rarement commises. On doit s'attendre à une grande assemblée du peuple ce jour là.

—Un des représentants du *Messager*, de passage à Pittsburg, écrit ce qui suit sur les ruines causées par l'émeute du 21 juillet :

"Il est effrayant de voir comme cette pauvre ville de Pitteburg est dévastée. On se croirait à Paris au lendemain de la Commune. Il y a plus de cent locomotives brûlées, dont les débris sont tordus par le feu, et des montagnes de ferrailles, restes de wagons détruits. Sur un parcours assez long, les traverses qui soutiennent les rails sont calcinées. Tout ce qui entoure la gare d'arrivée est plein de débris de constructions. On voit partout des pans de murs écroulés et noircis.

Le service est à peine organisé sur la ligne du Pennsylvania Railroad, et on se plaint que les bagages ne sont délivrés que quatre ou cinq heures après l'arrivée des trains."

—La ville de Philadelphie compte parmi ses habitants un des vétérans de la grande armée de Napoléon Ier, M. Milon, qui a fait la campagne de Russie où il a eu les pieds et les doigts de la main gauche gelés. A la retraite de Moscou, il porte également une glorieuse balafre, reçue à la bataille d'Essling et qui lui a valu la croix de la Légion d'honneur. Malgré ses quatre-vingt-dix ans, ce vieux brave se porte admirablement et se fait droit comme un jonc ; il lit facilement sans lunettes et se propose même, dit-on, d'écrire un de ses jours ses mémoires, fertiles en aventures romanesques.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départs.

Partis hier par le chemin de fer favori de Mobile :

Isaac Reiss pour Cincinnati ; A. P. Readman pour New York ; Wm Dinkelspiel pour New York ; T. Adrin pour Cincinnati ; W. L. Holloman pour St Louis ; S. Alexander et M. Litchenstein pour N. York ; S. E. Johnson pour St Louis ; Mme Debruhl pour Wilmington, N.-C.

Vente des revenus des Marchés.

Nous publions ci-dessous la liste des prix rapportés par la vente des marchés pour le mois de septembre, ainsi que la liste des prix rapportés par les mêmes marchés pour le mois d'août. La comparaison n'est pas encourageante.

AOUT.		SEPTEMBRE.	
Fruits et Legumes	$4,185	A. Dumestre	$5,400
Fromages, viande, volailles	2,650	H. N. Boudet	2 510
Poudres et Pillé	3,200	D. Fox	3 010
Magazin	1,100	F. Oakeaux	1,800
Trèma	1,435	Jean Artigue	1,810
Washington et Fre	275	Jacob Hoh	345
St-Bernard	340	Geo. Robinson	320
Le Breton	35	D. Dautagnan	70
St-Mary	550	A. Dumestre	475
Plaisance	341	D. Moisesoun	350
Jefferson City	90	J. Machaldo	145
Soraguru	140	J. Corregi	150
Rue Neuvilas	650	A. Dumestre	495
Algier	25	J. Larrieu	35
D'yades	1,885	H. Mathman	1,865
Total	$16,061		$16,525
Septembre	16,525		
Différence	$1,465		

Tous ces prix ont été acceptés, moins ceux du Marché aux fruits et légumes, du Marché Ste. Marie et du Marché de la rue Neuvième, qui sont tellement hors de proportion avec les offres pour les autres marchés qu'ils ont fait naître le soupçon d'une combinaison de spéculateurs pour produire la baisse. En conséquence de nouvelles propositions pour ces trois marchés seront reçues à l'Hôtel de Ville jusqu'à mercredi, (aujourd'hui) à midi.

Imprudence.

Samedi soir, un homme de couleur, nommé Janvier, fut employé par Mr A. A. Peychaud, demeurant rue Roman 169, à entrer du charbon dans sa cour. Dans la soirée quand l'ouvrage fut fini et que le nègre était déjà loin, Mr Peychaud s'aperçut qu'il avait laissé ouverte la porte de ses chambres à coucher et qu'une montre d'or y avait été volée. Soupçonnant le nègre d'avoir fait le coup, Mr Peychaud en informa l'officier Bachemin qui s'est mis tout aussitôt à la recherche de Janvier.

Un faux bon.

Chas. G. Page, coulier, maître de Poste à Baton Rouge et Wm. Terrell, accusé d'avoir aidé Page à fabriquer un faux bon de $11,000, ont été arrêtés samedi et traduits devant le commissaire des E. U. Southworth. Les prévenus ont écarté leur interrogatoire et, ne pouvant fournir une caution de $5000 chacun pour garantir leur comparution devant la cour des E. U, ont été renvoyés à la prison de la paroisse.

Alarmes.—Beaucoup de bruit et pas de désastre.

On a donné le signal du feu lundi soir vers les 10 heures à la boîte 52. Les pompiers sont accourus et ont trouvé qu'un incendiaire avait mis le feu aux débris d'une vieille cabane rue Delord, près de la rue du Canal, appartenant à Mr E. A. Burke et anciennement occupée comme écurie du gouvernement. Mr E. A. Burke est le même propriétaire qui fait construire à 30 pas de là, la maison de la rue du Camp sur la construction de laquelle le Conseil de ville n'a pas encore émis d'opinion quant à la légalité des matériaux employés. Cela est cause qu'on fait le toit de la maison avant de faire les murs et tout le monde en passant se demande dans quelle année cette maison sera achevée. Mais revenons aux alarmes.

Pendant que les pompes versaient de l'eau sur les débris de la maison du coin déjà brûlée aux trois quarts avant ce dernier incendie, une autre alarme sonnait à la boîte 76, au coin des rues Fletcher et Tchoupitoulas, et les pompes se sont dirigées de ce côté. La quatre balles de foin, appartenant à MM. Wang et Coltan, brûlaient. Un tour de pompe a mis fin à ce petit incendie peu menaçant.

Mais les pompes étaient à peine rentrées à domicile que de la boîte de la casse à pompe No 6, l'alarme a sonné de nouveau et c'était pour de vieilles écuries du gouvernement où le feu mal éteint reprenait de nouveau. En résumé, beaucoup de bruit, beaucoup de dérangement et presque point de mal.

Bons de wharf.

Les offres suivantes pour la vente de 10 bons de wharf à la ville ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville mardi matin :

John L. Kruptcrie à 52 cents, Alphonse Martin à 55, John Gower Smith à 53 et J. W. Tomkins à 55. La première soumission a été acceptée.

Protestation contre un nouveau marché.

Une pétition protestant contre l'établissement d'un marché dans l'Avenue Napoléon, près de son intersection avec l'Avenue St. Charles, a été adressée au Conseil. Les pétitionnaires disent qu'un tel marché n'est pas nécessaire puis qu'il y a un marché, celui de Jefferson, à dix lots de là et où le nombre d'étaux ne sont pas complets. Ils disent encore qu'un pareil établissement déprécierait la valeur des propriétés du voisinage.

Vol et désertement.

Il y a environ une semaine un vol très habile fut pratiqué rue du Canal No 192, dans la chambre occupée par le général Barney, agent spécial du Trésor, par un coquin qui sut chercher, trouver et emporter une somme de $240 sans troubler le sommeil de l'Agent-Trésorier. L'affaire ayant été rapportée au chef de police, quelques uns de ses plus fins limiers furent mis en campagne et lundi ils ont arrêté le coquin qui a été forcé de restituer tout ce qu'il avait pris.

Le fameux Bob Butler.

Le 5 août, la résidence de Mr Duchamp, rue du Canal 429, fut visitée par des voleurs qui emportèrent une montre et un chaîne d'or. Le chef Boylan, ayant été instruit de ce vol, fit opérer des recherches et le nègre Bob Butler, que la police soupçonnait fut arrêté et enfermé à la station centrale.

Après avoir été écroué il a dit qu'il n'avait pas commis le vol mais qu'il savait où la montre et la chaîne se trouvaient. Bob a donc été envoyé en cet endroit avec un officier et il a livré les objets soustraits. Comme rien ne prouvait directement que Bob était coupable, le chef Boylan lui a donné jusqu'au 1er du mois pour quitter la ville.

Accident causé par le pétrole.

Dimanche soir, vers huit heures, au moment où madame Le P.... demeurant rue Bourbon, entre Dauphine et St. Pierre, venait de prendre une lampe allumée, la flamme jaillit subitement. Effrayée cette dame laissa tomber la lampe qui se brisa et mit le feu aux vêtements légers qu'elle portait. Elle se précipita hors de la chambre, descendit en courant un escalier en bois et arriva dans la rue Bourbon, entourée par les flammes. Un monsieur qui passait et qui avait la main développée d'un linge par suite d'une coupure, saisit avec cette main le haut de la robe de Mme Le P.... et d'un brusque mouvement réussit à faire tomber tout le vêtement en feu. Des voisins se précipitèrent dans le logement où étaient restés trois enfants, qui heureusement n'ont eu aucun mal et éteignirent le commencement d'incendie causé par la rupture de la lampe.

Le Dr Bayon fut mandé et vint donner ses soins à Mme Le P. qui a été grièvement brûlée aux épaules et aux bras, mais qui en sera quitte pour de nombreuses brûlures, grâce à la présence d'esprit du passant qui l'a débarrassée en un clin d'œil de sa robe en feu, et qui n'a pas été brûlé lui-même par suite de la circonstance que nous avons relatée.

Envoyé de la prison à l'Hôpital.

Davis, qui, il y a une semaine en deux, avait été arrêté sur l'accusation d'avoir trafiqué en timbres du Revenu cancellés, est envoyé en prison, faute d'un cautionnement de $5000, est maintenant à l'hôpital de charité. Il paraît que Davis souffre d'un mal qui nécessite une opération chirurgicale. Une permission fut demandée dimanche au commissaire Southworth pour le transfert de Davis à l'Hôpital.

Le commissaire la refusa par ce qu'il n'était pas convaincu que le malade de Davis fut d'un caractère assez sérieux pour justifier la demande. Il connaissait un précédent peu encourageant à ce sujet. Un individu détenu dans la prison de Pensacola, il y a quelques mois, sur une accusation de faux enregistrement, avait obtenu d'un officier du gouvernement d'être transféré à l'hôpital, et il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il s'en délivra. Dans l'affaire Davis, après le refus du commissaire, une demande a été adressée au chef député marshal.

Des déclarations du Dr Beames et du médecin de ville le Dr Donovan, certifiant que l'état de Davis rend nécessaire une opération chirurgicale et qu'il serait dangereux pour lui de la subir en prison, ont été produites, et décidées ces considérations le chef député a permis le transfert. Un député marshal, cependant, est chargé de surveiller Davis pendant tout le temps.

Mort subite.

A deux heures et demie hier après-midi, un individu dont le nom n'est pas connu, mais qui semble être âgé de soixante ans, est mort subitement à l'intersection des rues Marant et Levée. Le coroner notifié, a fait la levée du corps.

Etat des levées en ville.

Nous apprenons qu'une pétition doit être présentée incessamment par un Conseil de Ville dans le but de faire exécuter sans délai des travaux de soutènement sur plusieurs points des levées du Second et du Troisième District. Ces points font craindre des éboulis de terre et des écroulements de bataisses. Si l'on ne veille à cela, la ville pourrait être, le cas échéant, passible d'immenses dommages. Nous engageons donc le Conseil à faire visiter les levées des deux districts à partir de la rue Ste Anne et à faire exécuter le plus vite possible tous les travaux nécessaires.

Deux incendiaires mis en fuite.

L'officier Putnam rapporte qu'il a découvert, ce matin, à 6 heures, deux hommes de couleur dont un très noir qui essayaient de mettre le feu à la paîsse située à l'angle des rues Camp et Delord et dans laquelle un incendie avait éclaté la veille au soir. Les ayant pris en flagrant délit, Putnam dit qu'il les a poursuivis mais n'a pu réussir à les atteindre.

Société Portugaise.

La Société Portugaise Lusitanienne, après avoir procédé au choix de ses officiers, a parade hier soir dans les rues de la ville. Nous avons été très sensibles à la brillante sérénade dont elle nous a honorés et nous la prions de recevoir une plus vive remerciement. Voici la liste nominale des officiers élus par la Société :

Président, Jos. Barangue ; Vice-Président, J. B. Henry ; Second Vice-Président, Miguel Padin ; Secrétaire, J. Barangue, Jr. ; Secrétaire Financier, Chas. A. Vanaigby ; Trésorier, Manuel Trigo ; Grand Marshal, J. P. Naudon ; Médecin, H. de Ranoé.

Bureau de Police.

L'officier Seward, du 6ème precinct, a comparu, hier, devant ce Bureau sous une grave accusation et a été condamné à payer une faible amende. Seward paraît-il, dans la nuit du 23 de ce mois, a voulu arrêter une femme du nom de Julia Luy qui refusait de le laisser la cuivre. Il ayant suivie quand même cet ordre et ayant forcé chez elle, Julia a dressé devant le bureau une plainte contre Seward qu'il n'a pas nié.

Barrosse, du 5ème precinct, pour l'avoir pas arrêté des individus qui faisaient un charivari, a été condamné à une perte de cinq jours de salaire.

L'officier Auber du 2me Precinct, s'est absenté de sa ronde pour aller tuer un chien à la requête de deux citoyens ; le chien disaient-ils avait mordu une jeune fille. Le Chef de Police cité comme témoin, déclare que l'officier a fait son devoir. Le Bureau prononce alors l'acquittement d'Auber et charge le Chef de Police de faire une enquête sur les deux officiers qui ont opéré l'arrestation d'Auber. Rudolph Dorman, 3e Precinct, reste 4 jours consécutifs sans se rapporter à la station et est renvoyé du service.

Royes avoue à un de ses supérieurs qu'il a été malade et qu'il a dû s'asseoir un instant pendant ses heures de ronde. Une plainte est portée contre lui et il est condamné à perdre son salaire de cinq jours. Si le Bureau s'est montré indulgent à l'égard de Seward qu'il aurait dû renvoyer ignominieusement de la Force, il est bien sévère à l'endroit de Royes, ce nous semble, car la confession volontaire de celui ci devait amoindrir plutôt qu'aggraver sa faute.

CONSEIL DE VILLE.

Les administrateurs ont tenu hier, leur séance régulière avec le maire en fauteuil.

La diverses soumissions pour la réparation des écoles Madison sont soumises au Conseil ; elles sont renvoyées aux commissaires des écoles McDonough et sont comme suit :

	Réparations	Additions
A. Leo	$2,270	$6,360
C. Dillon	2 200	7,987
Chas Poll	2 200	7,550
John Villanueva	2,155	

Le voyer de la ville propose les mesieurs dont les noms suivent comme surintendants des contrats : Joseph Brions, C. H. Hanna, R. Watkins et J. Gordon.

Une ordonnance présentée par M. Edwards pour le paiement de $1,100 à Thomas O'Neill, constructeur de la nouvelle station du Port, est adoptée.

Une ordonnance présentée par M. Brown pourvoyant au règlement de divers comptes, s'élevant à $2,274 85, est adoptée.

M. Rengstroth fait un rapport défavorable sur les réclamations de Mesdames Desoto, G. W. Hopkins, C. F. Theiermann et Ezra E. Girard ; les pétitionnaires demandent une réduction d'assessement.

Pour la réparation de tous les chemins planchéyés du 1er et du 2me district de la ville, M. McCaffrey soumet au Conseil les offres suivantes : F. Cury, $4350 ; John Irwin, $5912 ; Geo. Schurey, 5 sous par pied ; Robt. J. Kennedy, $5500 ; Wm Rhea, $4820 ; James Lindsey, $4 50. L'offre de M. Connolly est acceptée, et une résolution passe à l'effet d'autoriser le Maire à lui adjuger immédiatement le travail.

Par M. Brown : Attendu qu'en vertu de l'ordonnance 4047 des séries de l'administration adoptée le 12 juin 1877 la surintendance générale des canaux et des bonnetiques appartient à la municipalité de la ville, est transférée de l'Administrateur des Améliorations à l'Administrateur du Commerce ; et

Attendu que la dite ordonnance prescrit à l'Administrateur des Améliorations d'exécuter immédiatement le transfert du Canal Carondelet et de ses ponts ; et

Attendu que l'ordonnance voulait aussi que le réalquation caisse du fonds spécial destiné à l'entretien de ces ponts et canaux fut remis à l'administrateur du Commerce.

Résolu, que toute nomination de surintendant pour le Canal Carondelet est déclarée nulle et non avenue.

Résolu, que les individus dont les noms suivent sont nommés surintendants des gardiens de ces ponts, leurs nominations datant du jour de l'adoption de l'ordonnance :

J. McMullen, pont Magnolia ; Peter Coyle, même pont ; P. O'Brien, pont White ; C. Babcock, pont du Lac ; P. Norton, pont Marais ; G. Wolf, pont Villeré ; Peter McIntyre, pont Claiborne ; M. Tracy, pont Esplanade ; F. Daniele, pont Broad ; J. J. Murray, pont Esplanade ; John Moran, pont Galvez. La résolution est fortement combattue par Mr McCaffrey ; mais elle est adoptée.

Le Conseil expédie plusieurs affaires sans intérêt et s'ajourne.

TEMPÉRATURE.—28 août 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	78	26
Midi	85	30
3 P. M.	85	30
6 P. M.	81	28

LA RÉPUBLICANISME DE GIRARDIN.—Pour montrer ce qu'il faut penser des ardentes déclarations de M. Emile de Girardin, l'*Estafette* reproduit cette déclaration :

"Je ne suis ni républicain de naissance, ni républicain de superstition, ni républicain de passion, ni républicain par ambition, encore moins républicain par envie."

EMILE DE GIRARDIN.

(Questions de mon temps, 1871.)

Assurément, il n'est pas par conviction d'abord, parce que les convictions de M. de Girardin sont si mobiles et si variables, dans leur forme toujours excessive, qu'il ne faut jamais les faire entrer en ligne de compte.

En second lieu, parce qu'il a écrit ce qu'on va lire dans la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Voulez-vous permettre à un lecteur inconnu de soumettre à M. Emile de Girardin un entrefilet que je trouve imprimé en tête du numéro de la *Patrie* portant la date du 5 octobre 1851 :

"Je n'ai jamais cru aux républicains. Aujourd'hui que je les ai vus à l'œuvre, j'y crois moins que jamais."

"Ils n'ont ni l'expérience qui préserve, ni le génie qui devine, ni la prudence qui retient, ni l'audace qui réussit.

"La France en fait en ce moment la ruineuse épreuve. Cette épreuve lui coûte déjà plus de 30 milliards."

"La République est la pire triste, la plus sanglante aberration qui se puisse imaginer.

"La déclaration qui précède fut publiée dans la *Presse* du 22 mai 1869.

Il faut en conclure que si M. de Girardin est devenu républicain à outrance, il ne l'est que.... par résignation.

LE BISCUIT POUR LES CHEVAUX.—Les journaux russes fournissent des détails intéressants sur les conserves alimentaires pour les chevaux, préparées pour l'éventualité du manque d'avoine ou de difficultés de transport trop considérables.

Ces conserves sont composées d'avoine concassée et de farine de pois mêlée d'huile de chènevis, avec addition de sel. On forme avec ce mélange une pâte qu'on découpe en galettes de dix à douze centimètres de diamètre, en ayant soin de les orbiter, comme on le fait pour le biscuit, d'un certain nombre de petits trous qui ont pour effet d'en faciliter l'imbibition ultérieure, au moment de l'emploi. Ainsi préparées, ces galettes sont séchées au four et enfilées sur des fils de fer en nombre suffisant pour constituer des rations. On estime que chaque ration pour un cheval, qui ne pèse que quatre livres, équivaut, comme matières nutritives, à dix livres d'avoine.

On enferme ces rations par rangées superposées de son dans des caisses en bois pour le transport.

Les chevaux s'accommodent bien, paraît-il, de ces galettes, soit sèches, soit préalablement trempées dans l'eau ; ils maigrissent un peu, mais sans rien perdre de leur vigueur, lorsqu'on les alimente exclusivement avec cette nourriture.

FRANCE.

Nous empruntons les informations suivantes à la *Patrie* du 12 et du 13 août :

Suivant l'exemple du Conseil municipal de Bourges, la municipalité de Cherbourg a refusé de voter un crédit pour les frais de réception du maréchal. Nous ne doutons pas que la population de Cherbourg ne proteste contre cette grossièreté, comme l'ont fait les habitants de Bourges, et la dignité du maréchal MacMahon n'en saurait être atteinte.

Les chefs de l'opposition se montrent fort émus des voyages que va faire dans plusieurs départements le maréchal président ; ils craignent beaucoup qu'ils n'accentuent le courant qui pousse les électeurs vers les candidats conservateurs.

On avait songé à faire entreprendre à M. Thiers une sorte de tournée électorale et à lui préparer dans diverses villes des réceptions soigneusement organisées, comme celle de Stors ; mais on a dû renoncer à ce projet. On a reconnu, en effet, que M. Thiers ne pourrait pas supporter les fatigues que lui causeraient ces déplacements successifs et, d'un autre côté, les renseignements recueillis ont démontré que sa présence, même en prenant les plus grands soins pour organiser des manifestations, ne provoquerait pas les démonstrations dont on aurait besoin, de telle sorte qu'on arriverait uniquement à constater que M. Thiers est infiniment moins populaire que le maréchal.

Si nous en croyons le *Français*, M. Ordinaire est effacé par le parti radical de la liste des 363. La brochure a porté ses fruits :

Voici comment s'exprime le journal mentionné :

Décidément, M. Ordinaire est rayé de la liste des 363. L'affaire n'a pas été toute seule : plusieurs voulaient, dans les comités de Lyon, que M. Ordinaire fût maintenu quand même.

"Où irait-on si l'on commençait à épurer ? Rompre le faisceau, n'était-il pas dangereux ?"

On a fini par contenter tout le monde, excepté M. Ordinaire, il a été convaincu M. Barrodet renoncerait à se présenter à Paris, prendrait à Lyon la place de M. Ordinaire et laisserait à Paris la siennne à M. Bonnet-Duverdier. Cet arrangement sera, on n'en doute pas, consacré par M. Gambetta et approuvé par la *République Française*. Placé entre M. Ordinaire et M. Bonnet-Duverdier, M. Gambetta a encore préféré ce second.

Bien qu'on affecte dans la presse républicaine et radicale de ne tenir aucun compte des attaques du *Mot d'Ordre* et de s'abstenir aucune polémique avec ce journal, nous apprenons cependant que les meneurs de la coalition se préoccupent beaucoup en ce moment de l'attitude que prendrait contre eux le *Mot d'Ordre*.

La prétention de ces derniers d'imposer aux 363 un programme plus révolutionnaire encore que celui de Belleville et leur résolution de combattre les candidatures qui ne souscriront pas à leurs exigences provoquent des craintes assez vives, surtout parmi les radicaux opportunistes. Aussi ces dernière se préoccupent-ils plus sérieusement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici des mesures à prendre pour combattre efficacement les intransigeantes.

Le programme électoral des 363 sera exposé simultanément par M. Barodet, dans le premier discours qu'il prononcera, et par M. Thiers, dans sa profession de foi à ses électeurs.

On sait combien les radicaux redoutent l'impression que les prochains voyages du maréchal produiront dans les départements qu'il se propose de visiter ; leurs craintes sont d'autant plus vives que, de l'aveu même de leurs propres agents, les chances des candidats ministériels du Cher et du Loiret sont devenues beaucoup plus grandes encore depuis la dernière extension du maréchal président. Aussi, afin de compliquer les résultats que ces voyages ne peuvent manquer de produire, les meneurs de l'opposition s'efforcent-ils de connaître la date exacte à laquelle le maréchal arrivera dans chacune des villes où il doit se rendre, afin d'envoyer des agents qui travailleront à diminuer l'empressement des populations à se porter au devant du chef de l'Etat et à tronquer tout un personnel qui, lorsqu'il ne pourra pas organiser le